

# MAIRIE DE ST BRIS DES BOIS

17770 SAINT BRIS DES BOIS

Tel. : 05.46.91.53.23

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

en exercice 11

présents 09

votants 09

L'an deux mil vingt deux

le onze juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT BRIS DES BOIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la mairie, sous la Présidence de M. COMBEAU Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/07/2022

Présents : MM. COMBEAU, WAN MEENEN, TORCHUT, LEGALLAIS,  
PENICAUT, Mmes COUSSOT, BRANDT, DESRENTES, FURAUD

Absents : MM. BOUTINET et BRUN

Secrétaire : M. WAN MEENEN

### Objet : ACHAT DE BARRIERES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes membres de la CDA de Saintes ont l'opportunité de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels pour acheter des barrières de ville. Il rappelle qu'à chaque manifestation organisée sur la commune, nous devons faire appel aux communes voisines afin de leurs emprunter des barrières. De plus, le service technique en a également besoin pour sécuriser certains sites dangereux.

M. le Maire propose donc aux conseillers de faire l'acquisition de 12 barrières de ville de 2 mètres réglementaires et normalisées police, pour un montant de 672,00 € HT soit 806,40 € TTC. Cet achat n'étant pas prévu au budget 2022, il propose de passer la décision modificative suivante :

Compte	Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
2315	193	Voirie 2022	- 807,00	
2158	184	Matériel service technique	807,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

- 7 voix POUR
- 2 voix CONTRE

- ◆ APPROUVE l'achat de 12 barrières pour un montant de 806,40 € TTC
- ◆ ACCEPTE la décision modificative susvisée
- ◆ AUTORISE le Maire à signer le devis de SAMIA DEVIANNE à Mauves sur Loire

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
**Bernard COMBEAU**

**TELETRANSMIS AU  
CONTROLE DE LEGALITE**

**Sous le N°017-211703137-  
20220711-20221107004-DE**

**Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : 13/07/2022**